



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Registre des délibérations du Conseil Municipal

FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE 12.09.2023

Convocation du 8 septembre 2023

Membres (15):

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, François DAUBIN, Yann GOLLION, Ilona BERNY-VILFROY, Catherine FOUCAULT, Sylvie VUILLET, Christian AMEUR.

Absente donnant pouvoir: Jonathan RÉMÉNÉ à Christian TOUSSAINT, Aurélie DAUBIN à François DAUBIN, Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL.

Absentes excusées: Gilberte BADAIRE, Aurélia BLOT, Sophie THIRET épouse ALLION.

Délibérations approuvées:

Délibération 2023091201 : Renouvellement du Bail commercial 16 rue de la mairie
Renouvellement à la société ECD pour une durée de 9 ans à compter du 31.10.2023.

Délibération 2023091202 : Mise à jour du zonage d'assainissement
Retient les projets d'extensions du réseau collectif à réaliser sous 10 à 15 ans soit :

- futur lotissement rue de la Mairie (derrière l'Eglise)
- chemin de la Croix rouge
- route du Briou jusqu'à l'intersection avec le chemin du Marchais Corpereau
- route de Mi-Feuillage jusqu'à l'intersection avec la rue Saint Sevin.

L'enquête publique nécessaire à cette mise à jour va être lancée.

Dit que l'ensemble des habitations du territoire non raccordées à l'assainissement collectif, qu'elles soient situées ou non dans le zonage d'assainissement collectif, seront désormais soumises au contrôle du SPANC de la Communauté de communes des Loges.

Délibération 2023091203 : Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service de l'assainissement collectif année 2022

Présentation et adoption du rapport joint à la délibération et consultable en Mairie ainsi que sur le site www.services.eaufrance.fr.

Délibération 2023091204 : Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables

*Soutient l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables,
Fait le choix de ne pas identifier dans son plan local d'urbanisme de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables tant que d'autres éléments ne justifient pas une modification du PLU, procédure lourde pour la collectivité.*



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Délibération 2023091205 : Précision de la Délibération 2023070401 relative à une proposition d'achat de parcelles cadastrales.

S'accorde sur l'achat des parcelles cadastrales AK 272 et AK 275 moyennant le prix de 19 170 € net vendeur.

Signatures :

Le Maire	Le Secrétaire de séance
Jean-Claude TONDU <i>Adjoint</i>	Ilona BERNY-VILFROY
	